



Informations aux parents

HORAIRE ET DÉPLACEMENTS

Horaire de l'école

Précolaire	8 h 20 à 11 h 20
	12 h 40 à 14 h 32
Primaire	8 h 20 à 11 h 45
	13 h 05 à 15 h 30

Service de garde : ouverture 7 h - fermeture 18 h

Horaire du secrétariat : 8 h à 12 h et 13 h à 16 h

Pour des raisons de sécurité, nous vous demandons de ne pas envoyer votre enfant à l'école avant 8 h 10 le matin et 12 h 55 le midi. Aucune surveillance n'est assurée avant ces heures sauf pour les enfants fréquentant le service de garde. Afin de favoriser la responsabilisation des enfants, nous demandons aux parents de ne pas demeurer avec leur enfant dans la cour de l'école.

ABSENCE ET RETARD

Si votre enfant doit s'absenter, veuillez communiquer avec le secrétariat de l'école au 653-2453. En tout temps, vous pouvez laisser un message dans la boîte vocale.

Lorsqu'un enfant arrive en retard, il doit toujours entrer par la porte du secrétariat et aviser la secrétaire de son arrivée. *Nous vous demandons d'être vigilants, car il est très important de responsabiliser chaque enfant afin qu'il n'y ait pas de retard.*

RETOUR HÂTIF À LA MAISON

L'enfant doit apporter une note signée par les parents indiquant l'heure et la raison du départ de l'école. Le parent doit se présenter au secrétariat pour venir chercher l'enfant, car nous ne laissons pas partir l'enfant sans voir le parent.

RETOUR TARDIF

Si l'élève doit rester à l'école en dehors des heures de classe pour une période de récupération ou pour toutes autres raisons, les parents sont prévenus auparavant de manière à assurer un retour sécuritaire à la maison.

TRANSPORT SCOLAIRE

L'école offre le transport scolaire en début et en fin de journée aux enfants du primaire demeurant à plus de 1,6 km et aux enfants du préscolaire demeurant à plus de 0,8 km.

Tout enfant utilisant le service du transport doit être inscrit sur une liste officielle. Aucun enfant ne peut utiliser un circuit autre que celui qui lui est attribué.

Pour toute information vous pouvez communiquer avec le service de transport au 450-441-5502 ou 1-877-884-5454.

PLACES DISPONIBLES

Pour les élèves n'ayant pas droit au transport, le parent peut s'informer des places disponibles afin que son enfant soit transporté le matin et/ou en fin de journée. Des frais de 155 \$ vous seront facturés pour ce service et votre demande devra être accompagnée du paiement pour qu'elle soit considérée. Pour demander une place disponible, vous devez remplir un formulaire au secrétariat de l'école. Cette demande doit se faire chaque année scolaire en septembre et le transport devient actif seulement en d'octobre.

RÈGLEMENTS DE L'ÉCOLE

PÉRIODE DU DINER

L'enfant arrive à l'école le matin avec un repas nutritif en quantité suffisante pour satisfaire son appétit tout en excluant les friandises, les croustilles, le chocolat et les boissons gazeuses. Sa boîte ou son sac à lunch devra être identifié à son nom. Il y a deux périodes de dîner et tous les locaux adéquats sont utilisés pour que les enfants puissent manger dans une ambiance calme et conviviale. Il y a aussi des fours micro-ondes disponibles pour faire réchauffer les aliments. Cependant, le temps de cuisson ne doit pas excéder deux (2) minutes. Un service de traiteur est également disponible. Vous recevrez un choix de menu aux quatre semaines.

Nous demandons que votre enfant n'ait pas dans son repas des noix ou du beurre d'arachide afin de protéger les enfants qui ont de fortes allergies alimentaires à ces produits.

Les éducatrices du service de garde et les surveillantes d'élèves assurent l'encadrement à l'heure du dîner.

Si pour une raison particulière, vous autorisez votre enfant à dîner en dehors de l'école, ***une autorisation écrite de votre part ou un message laissé au service de garde est nécessaire*** pour lui permettre de quitter l'école.

Les parents des **élèves marcheurs et transportés** qui désirent que leur enfant dîne à l'école pourront se prévaloir de ce service. Il en coûtera 260 \$ pour l'année pour le premier enfant, 260 \$ pour l'année pour le deuxième enfant, 130 \$ pour le troisième enfant et la gratuité pour les autres enfants d'une même famille.

ÉDUCATION PHYSIQUE ET DANSE

Le costume est obligatoire pour des raisons d'hygiène corporelle. Nous demandons que votre enfant se change avant et après le cours d'éducation physique (sauf si avis contraire de l'enseignant d'éducation physique). Des vêtements secs (surtout le chandail) sont de mise après le cours. Voir le code de vie concernant le règlement vestimentaire au cours de danse.

BICYCLETTE, ROULI-ROULANT ET JEUX ÉLECTRONIQUES

L'école n'est pas responsable des dommages causés aux objets roulants. Comme tout autre objet personnel et de valeur, l'élève l'apporte à ses propres risques. Les élèves placent leur bicyclette sur les supports à cet usage. Chaque élève doit avoir un cadenas. **Pour la sécurité de tous, il est interdit de rouler sur son objet roulant dans la cour de l'école, l'élève doit marcher à côté.**

Les élèves ne doivent pas apporter de baladeur, de jeux électroniques ou de cellulaire à l'école.

BLESSURES, MALADIES, MÉDICAMENTS

Quand un élève se blesse ou qu'il est malade, il informe son enseignant de ses blessures ou de ses malaises.

Toute blessure ou maladie survenues à la maison doit être soignée à domicile. N'envoyez pas un enfant malade à l'école.

Les parents doivent prévenir l'école des allergies, des maladies contagieuses ou d'une maladie chronique. Si votre enfant doit prendre un médicament à l'école, ***dans un cas exceptionnel***, nous vous demandons de nous en informer par écrit. Nous vous demandons de remplir un formulaire réservé à cet effet. Veuillez, si possible, prendre entente avec votre médecin pour prévoir la prise de médicament en dehors des heures de classe.

FERMETURE D'URGENCE DE L'ÉCOLE

- En cas d'urgence, la Commission scolaire est mandatée pour décréter la suspension du transport scolaire. Le cas échéant, les services aux élèves sont suspendus dans toutes les écoles de la Commission scolaire des Patriotes, incluant le service de garde.
- Si nous devons retourner les enfants à la maison avant les heures régulières, il est très important que votre enfant ait un foyer d'accueil, si vous n'êtes pas à la maison. Il serait bon de lui rappeler régulièrement où il doit se diriger si vous êtes absents de la maison. En début d'année, vous aurez à remplir un formulaire à cet effet.
- Il est très important que vous nous communiquiez, dès le début de l'année, sur la fiche santé, un numéro de téléphone pour les urgences : s.v.p. avertir en tout temps en cas de changement au cours de l'année (gardienne, numéro au travail, autres répondants). Si vous déménagez en cours d'année, veuillez informer le secrétariat, le service de garde et le titulaire de la classe le plus rapidement possible.

STATIONNEMENT

En tout temps, même lors des rencontres de parents avec les enseignants, nous vous demandons de stationner votre voiture dans les rues près de l'école. ***Les deux stationnements de l'école sont réservés à l'usage exclusif des membres du personnel de l'école. Nous demandons particulièrement la collaboration des parents qui viennent au service de garde entre 7 h 30 et 16 h 30. De même, le stationnement est interdit en tout temps devant l'école ainsi que dans le débarcadère.***

VISITEURS

Tous les visiteurs et les parents doivent se présenter au secrétariat en entrant dans l'école. Cette directive permet d'assurer la sécurité dans l'école, de préserver le climat de travail et la tenue d'activités pédagogiques. Cette procédure s'applique en tout temps.

TRAVAUX À LA MAISON

Les élèves ont habituellement du travail scolaire à faire à la maison. La durée du travail peut varier selon l'âge et la rapidité d'exécution de l'enfant. Nous croyons valable que votre enfant ait des loisirs avec un bon dosage, cependant la priorité devrait être donnée à ses études, surtout les jours de semaine.

L'enseignant s'attend à ce que les parents vérifient si les devoirs sont faits au complet et proprement. Nous avons besoin d'un appui inconditionnel de votre part pour que votre enfant réalise tous les travaux exigés à la maison. L'étude et les devoirs sont un renforcement des notions vues en classe. Il est nécessaire de ***porter une attention spéciale à la signature des travaux de votre enfant, lorsque demandée par l'enseignant.***

Par ailleurs, il faut noter que les devoirs et leçons des enfants inscrits à l'aide aux devoirs doivent être vérifiés par les parents. Il se peut que quelques devoirs n'aient pas été faits selon la rapidité d'exécution de votre enfant.

Assurez-vous que votre enfant ait toujours le matériel nécessaire pour travailler : cahiers, crayons, gomme à effacer, règle, colle, ciseaux, etc.

SERVICES COMPLÉMENTAIRES

Pour le bon fonctionnement de l'école, nous mettons à votre disposition les services suivants :

Service d'aide professionnelle aux élèves
Service d'activités et d'encadrement

En orthopédagogie

Les enfants qui éprouvent des difficultés académiques ou certains retards pédagogiques sont suivis par une spécialiste qui intervient auprès d'eux pour les aider. Les élèves pouvant bénéficier de ce service sont ceux qui n'ont pas atteint le seuil de réussite (soit un résultat de 60%) et qui présentent une bonne attitude de travail. Ce service est accordé à tous les élèves en difficulté du préscolaire à la 6^e année. Il faut noter que seulement les enfants dont le cas est jugé prioritaire recevront ce service.

En septembre, l'orthopédagogue fait un exercice de dépistage dans les classes de première année. Elle assiste deux fois par semaine l'enseignante en classe et intervient auprès de tous les élèves de la classe afin de vérifier leurs capacités d'apprentissage. Les parents des élèves ayant besoin de ce service recevront une lettre d'autorisation parentale à signer pour que leur enfant puisse en bénéficier.

En psychologie

Le service de psychologie est assuré 1 $\frac{1}{2}$ jour par semaine à l'école. L'intervention se fait auprès des enfants référés par un enseignant, suite à une demande approuvée par la directrice et signée des parents. Veuillez noter qu'aucune thérapie n'est effectuée à l'école. Le psychologue est responsable de l'évaluation et peut conseiller les parents ou le personnel de l'école.

En orthophonie

L'orthophoniste travaille auprès des enfants du préscolaire et de la 1^{re} année qui éprouvent des retards ou des troubles sur le plan de la parole et du langage. Les parents sont informés et conseillés par l'orthophoniste si un suivi est nécessaire.

En intervention sociale

La travailleuse sociale relevant du CLSC de *La Vallée des Patriotes* assure un service à l'école selon une entente avec la Commission scolaire des Patriotes et intervient sur demande de la direction, des enseignants ou des parents eux-mêmes auprès des familles et auprès des enfants.

En santé

L'infirmière scolaire, relevant du *C.L.S.C. de la Vallée des Patriotes*, assure un service selon une entente avec la Commission scolaire. Elle vérifie les fiches médicales des élèves et assure le suivi des dossiers auprès du personnel de l'école et des parents. Elle est responsable de la vaccination des élèves de la 4^e année. À l'occasion, elle met sur pied des projets sur le plan de la santé, de l'hygiène, de la nutrition et de la sexualité.

En psychoéducation

L'école reçoit les services d'une psychoéducatrice à raison de 1 $\frac{1}{2}$ jour semaine. Elle participe au développement des habiletés sociales de l'ensemble des jeunes et à la rééducation des comportements déviants pour tous les jeunes en difficulté de comportement.

En éducation spécialisée

Le service d'éducation spécialisée est offert aux élèves ayant principalement des difficultés d'adaptation. Une éducatrice spécialisée travaille auprès des jeunes et intervient à la demande des enseignants, des éducatrices ou de la direction. **Aucune autorisation parentale n'est requise pour les interventions.**

FACTURATION

Service de garde

Le service de garde est offert à tous les élèves du préscolaire et du primaire. Pour inscrire votre enfant à ce service, veuillez communiquer avec la technicienne de ce service au numéro suivant: **653-2453 poste 6**.

Service de la bibliothèque scolaire

Une équipe de personnes bénévoles assurent le bon fonctionnement de la bibliothèque et s'occupent des prêts et de la réparation des livres. Ce service est offert aux élèves de la maternelle à la 6^e année.

Une période par semaine est allouée à chaque classe pour permettre aux enfants de se choisir un livre. Les élèves qui ont oublié leur livre à la maison le rapportent la semaine suivante et ne peuvent pas en emprunter un autre tant que celui-ci n'est pas rapporté. S'ils perdent ce livre, un remboursement, selon sa valeur actuelle, sera réclamé aux parents.

Activités éducatives

Ce sont des activités organisées par les enseignants en complément aux programmes d'étude. Les activités se déroulent soit à l'école ou à l'extérieur. Leur coût est approuvé par le Conseil d'établissement.

Service d'activités extrascolaires

Trois fois par année, des activités parascolaires sont organisées le midi ou après les heures de classe. Les frais de ces activités sont assumés par les parents.

Cahiers d'exercices

Une facturation couvrant les cahiers d'exercices et les activités éducatives vous parviendra au début octobre. Il vous sera possible de payer en 2 versements.

AUTRES INFORMATIONS

Les élèves ne peuvent pas utiliser le téléphone de l'école, sauf dans les cas d'urgence.

Nous vous encourageons à prendre les rendez-vous chez le médecin, le dentiste ou autre professionnel, si possible en dehors des heures de classe. Lorsque ceci est impossible, un rendez-vous en fin de journée est ce qui perturbe le moins la vie scolaire de votre enfant.

L'affichage publicitaire à l'intérieur de l'école n'est pas permis à moins d'une autorisation spéciale de la direction.

Nous avons différents moyens de communication afin de mieux vous informer sur le vécu de l'école :

- Les Nouvelles d'Albert;
- Les courriels ou l'agenda des élèves de la maternelle à la 6^e année assurent au quotidien le lien avec la maison ;
- **Les rencontres parents/enseignants qui se déroulent tout au long de l'année; votre présence à ces rencontres s'avère essentielle au succès de votre enfant.**

AUTORISATION DE PUBLICATION

L'école intègre de plus en plus de technologies de la communication comme les documents sonores et visuels (vidéo, photographies, etc.) qui servent à faire connaître leurs réalisations et à développer leur sentiment d'appartenance. Pour ce faire nous devons obtenir votre autorisation avant publication et c'est pourquoi nous avons intégré un formulaire à compléter à l'intérieur de l'agenda de chaque enfant.